

## Approbation

---

*Ce règlement, rédigé avec soin, a reçu notre approbation. Les Petites Filles de Saint Joseph le recevront donc avec esprit de foi et de soumission. Elles s'appliqueront à l'étudier et en pratiqueront les moindres prescriptions avec fidélité. Elles y verront l'expression de la volonté de Dieu à leur égard. Elles donneront ainsi à chacune de leurs actions le mérite de l'obéissance et pourront, en toute vérité, répéter la parole que Notre Seigneur disait de son Père céleste : " Je fais toujours ce qui lui plaît."*

Montréal, le 28 Janvier 1916.

† PAUL, Archevêque  
de Montréal.